



## Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du mardi 7 février 2017

CS / OL 12/02/17

Convoqué à 18h à la petite salle de la Veyrière à Veyrier-du-Lac.,

**Présents :** Olivier Labasse, Claude Saulgeot, Jacques Lelarge, Catherine Oliver, Jean Claude Secchi, Laurent Billet, Georges Davignon, Michel Meyer, Michel Bodoy,

**Excusée** (arrivée à 19h.40) : Mireille Kishazy qui avait donné son pouvoir à Claude Saulgeot

**Le quorum est atteint (présents et représentés 10/10), le Conseil peut délibérer valablement.**

**Adhérents présents :** M. Francis Decodts de 18h.à 18h.30, Mme Catherine Viaux (départ 20 minutes avant la levée de séance), M. Emile Miège (idem).

Cette réunion a débuté à 18h, selon l'ordre du jour finalisé et adressé le 31/01/2017 par le Président suite au projet adressé aux administrateurs le 26/01/2017 et des réponses à date. S'agissant d'une réunion ouverte aux adhérents, comme précisé sur le site internet de l'association avec la date, l'heure et le lieu cf. « Calendrier 2017 » (rubrique « Conseils d'administration et Assemblées générales), son ODJ a été mis en ligne le 2/02 à la rubrique « Actualité » avec rappel du jour, de l'heure et du lieu.

Les administrateurs s'étonnent du peu d'adhérents présents suite aux invitations intempestives en 3 vagues d'envois qu'un adhérent s'est cru autorisé à adresser à 115 personnes dont 40 non adhérents, dont 5 élus, 6 Présidents d'associations, 2 journalistes... A moins que la véhémence de ses critiques déplacées ne les ait découragés, comme quelques-uns nous en ont fait amicalement part à réception.

### 1) Approbation formelle du PV du CA du 10/01/2017.

Précédemment envoyé aux administrateurs le 16/01/2017 et approuvé pour être diffusé rapidement suite à l'initiative d'un adhérent non invité. Le PV est approuvé à l'unanimité des administrateurs présents et représentés. Il est mis en ligne sur [www.bienvivreaveyrier.org](http://www.bienvivreaveyrier.org), rubrique « Conseils d'Administration et Assemblées Générales ».

### 2) Rappel des règles de fonctionnement du CA et de ses pouvoirs (art.6 des statuts)

Les statuts ont été mis en ligne par le Président dès la création du site internet. Pour rappel, l'article 6.4 stipule que « Le conseil a tous pouvoirs d'administration et de gestion. Il définit la mission des groupes de travail et nomme leurs responsables » ; l'article 6.5 précise que « Le conseil se réunit chaque fois qu'il est convoqué par écrit, par le Président ou sur demande d'au moins la moitié de ses membres lorsque l'intérêt de l'association l'exige, et au moins quatre fois par an ; l'article 6.6 énonce que « l'ordre du jour du Conseil est porté à la connaissance de tous ses membres au moins huit jours avant la réunion » ; l'article 6.7 dispose que « Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix des membres présents ».

En conséquence de quoi, l'ordre du jour, les convocations, les décisions, y compris celles relatives aux groupes de travail ou aux procès-verbaux, sont de la seule responsabilité des membres du Conseil.

### 3) Rappel des principes proposés en 2016 quant à l'invitation d'adhérents aux réunions du CA et/ou à la tenue de séances ouvertes aux adhérents ; décision sur l'opportunité de cette dernière disposition.

Les statuts ne prévoient pas de réunion statutaire avec les adhérents en dehors de l'AGO. Soucieux de faire participer plus étroitement nos adhérents à la vie de leur association et de bénéficier de leurs suggestions, participation aux travaux, Olivier Labasse a proposé, lors de la précédente Assemblée générale de 2016 :

- d'une part d'inviter, en fonction de l'agenda, ceux d'entre eux qui auraient des compétences ou manifesté un intérêt sur tel ou tel point de l'ordre du jour, sur lequel ils auraient des propositions à présenter. Y compris dans le cadre de groupe de travail.

- d'autre part d'ouvrir quelques réunions du CA afin de recueillir les problèmes des adhérents au quotidien, leurs questions et suggestions en relation avec l'objet social de l'association. En 2016 ce fut tous les 3 mois et depuis décembre dernier tous les 2 mois. Est-ce une bonne initiative ? Cela dépend des adhérents et d'un minimum d'organisation pour préparer ces réunions et les rendre efficaces. Ainsi le Conseil avait souhaité que les adhérents préviennent le secrétariat dans les 8 jours précédant la réunion avec, le cas échéant les points qu'ils souhaiteraient aborder (cf. questions diverses).

Quelques administrateurs inclineraient pour un retour aux réunions de CA réservées à ses seuls membres au vu des dérapages observés et des perturbations dans son fonctionnement, d'autres, dont le Président, pensent souhaitable de maintenir des occasions de dialogue avec tous les adhérents. Après débat le conseil confirme son accord pour maintenir, à titre expérimental, des réunions de CA ouvertes aux adhérents et de revenir à une fréquence de 1 sur 3.

En revanche le Conseil n'acceptera pas que dans ses séances ordinaires (i.e. privées) un adhérent s'impose sans y avoir été invité comme cela a été le cas en janvier.

Suite aux désordres provoqués récemment par un de nos adhérents par ses envois de critiques violentes et incohérentes du fonctionnement de notre association à 115 personnes dont 40 non adhérentes (2 journalistes, 4 élus, des personnes n'habitant pas Veyrier) ...les administrateurs s'interrogent sur la conduite à tenir face à ce « hors-jeu comportemental » qui porte préjudice à l'association et perturbe son travail.

Le Président rappelle l'article 5.3 de nos statuts : *la qualité de membre actif se perd par démission, décès ou radiation prononcée par le conseil d'administration pour non-paiement de la cotisation ou pour tout autre motif grave portant préjudice moral ou matériel à notre association.*

Nous aurions souhaité que cet adhérent, Gilbert Sussmann, après avoir invité ces 115 personnes à participer à cette réunion ouverte aux (seuls) adhérents soit présent afin qu'il explique ses motivations, dialogue, exprime éventuellement des regrets sur son emportement ou présente sa démission. La décision du conseil quant à sa radiation est reportée en fin de réunion.

Francis Decodts, quant à lui, se démet du poste de « pilote » du groupe de travail dédié, à sa demande, à faire participer les veyrolains à « une démocratie locale » avant de quitter la salle de réunion. Michel Bodoy fait remarquer que *l'association s'interdit toute discussion à caractère politique (art.2.2)*

#### **4) Préparation de l'AG du 28 mars 2017**

Comme d'habitude une partie statutaire pour les adhérents comprenant les rapports moral d'activités, financier, le renouvellement des administrateurs etc, et une partie publique avec les Veyrolains et d'autres habitants ou sympathisants, des invités ; les « 30 ans de BVV » seront passés en revue ( cf. pré-projet présenté par Claude) avec les faits marquants, mis en perspective avec les projets d'avenir et les enjeux du village, son cadre et sa qualité de vie; un large échange avec les participants sous forme de questions/ réponses suivi du verre de l'amitié.

#### **5) Lancement du groupe de travail PLU**

Le Président rappelle qu'il a reçu le gros document du PLU remis en main propre par la police municipale le 1/02/2017 et qu'il en accusa réception à Mme le maire par mail le jour même. Cela nous donnerait 3 mois pour examiner les documents (bien que le dossier soit signalé arrêté le 14 décembre 2016) et préparer le recueil d'observations au commissaire enquêteur (sans attendre la 1ère quinzaine de mai 2017). Le vice-Président rappelle l'importance de cet examen dont dépend l'avenir de Veyrier afin d'éviter, par exemple, ce que vivent et vivront les habitants de Morat ou de mieux sauvegarder le littoral, le coteau et le Mont.

Le groupe de travail, comprenant les administrateurs et les adhérents intéressés (dès à présent : O.Labasse, Claude Saulgeot, Laurent Billet, Jacques Lelarge, Jacques Herrgott, Emile Miège en liaison avec J.H,...), se réunira à partir de lundi 13 février (14h. Salle de réunion de la Veyrière) ; d'autres réunions seront programmées, pour aboutir sous 2 mois à un document écrit et consensuel à présenter au commissaire enquêteur.

#### **6) Voie verte : plan de circulation pendant les travaux, aménagements en cours et projetés ; groupe de discussion avec la Mairie et le département.**

Olivier Labasse rappelle que la réunion tripartite (C.D 74, Mairie, BVV) est toujours prévue par les 2 administrations comme l'en a encore assuré récemment le Maire et le Vice-président du CD 74 : il reste à trouver une date qui conviennent aux 3 parties. Afin d'en accélérer la tenue il leur a proposé 4 dates par mail (16/02, 23/02, 27/02, 1/03) et demande aux administrateurs et adhérents quels sont ceux qui voudraient y participer avec lui (Michel Bodoy, Jacques L?, ... ?) ; Catherine Viaux ne souhaite pas s'y joindre.

Les administrateurs critiquent de façon persistante la mise en sens unique de la route des Daudes qui obligent les habitants des routes du haut et les professionnels qui veulent se rendre au centre village d'emprunter soit la jonction avec la RD 909 au bout de la route de la corniche jugée plus dangereuse à cause de l'importance du trafic, soit d'emprunter le hameau de Morat dont les routes étroites et sinueuses sont également très dangereuses, y compris pour les piétons ; il faut que ce problème soit réglé au plus vite. Des solutions ont été évoquées dans nos précédents CA et seront rappelées sans attendre à la Mairie par le Président.

Concernant la traversée du village, entre les Pérouzes et la sortie vers Menthon, le Conseil se prononce à l'unanimité pour demander que ne soient pas faits d'aménagements particuliers ni de dépenses lourdes du fait de la vitesse limitée (et l'usage des vélos AE), du « vivre ensemble », de flécher la route du port pour

l'accès aux plages (comme de flécher dès Chavoires l'itinéraire du haut pour les cyclotouristes allant vers les Aravis) ; il confirme son attachement à la lignée de tilleuls qui borde la RD 909a et marque le paysage entre Veyrier et Menthon et rappelle ses préconisations d'aménagement à la suite des mesures effectuées sur site il y a 3 ans.

## **7) Questions diverses**

- « *Le Mag* »

Comme prévu à la précédente réunion du CA, Claude a préparé avec Joëlle Sussmann une réponse à l'article sur le Chemin de Beauregard, quelques retouches sont proposées. Il est demandé au Président de faire part à Mme le Maire et à Mme Bertrand de notre désir d'introduire dans le MAG une rubrique « courrier des lecteurs ».

- *Point sur les actions des associations « sœurs » du bassin annécien ;*

« Grenelle Annecy » (mobilité rive Ouest, transports collectifs, campagne « Lac pur, Air pur, Mobilité améliorée ».) et initiative « Bougez- Respirez » en Haute- Savoie. Des solutions permettant de réduire les embouteillages, protéger la santé, préserver l'environnement sont en cours de finalisation.

- *Mesure disciplinaire en suite des attendus des points 2 et 3.*

Tous les administrateurs réunis sont stupéfaits, déçus et attristés du comportement de Gilbert Sussmann qui, à 2 reprises depuis le début d'année, porte gravement préjudice à son association « Bien Vivre à Veyrier-du-lac », notamment auprès de tiers. Sa conduite n'est pas conforme à l'esprit d'une association comme la nôtre dans laquelle devraient prévaloir l'amitié, la loyauté et le respect du travail réalisé bénévolement. Ils regrettent que l'auteur de ce mail destructeur n'ait pas jugé utile, ou par simple correction ou savoir vivre, de venir s'en expliquer. Sans ses regrets, excuses ou, à défaut, sa démission reçue avant le 15 février, le conseil d'administration vote à l'unanimité de prononcer sa radiation, à effet du 15 février, en vertu de l'article 5.3 des statuts de notre association.

La séance est levée à 20h25.

**Prochaine réunion du CA : mardi 7 mars à 18h salle de la veyrière**